



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 04190

Numéro SIREN : 753 075 217

Nom ou dénomination : FINANCIERE ROMANA

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2015 sous le numéro de dépôt A2015/004553

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 4553
LYON

Dénomination : FINANCIERE ROMANA
Adresse : 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2012B04190
n° d'identification : 753 075 217

n° de dépôt : A2015/004553
Date du dépôt : 16/02/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
17/12/2014



4571404



4571404

FINANCIERE ROMANA
S.A.S. au capital de 10 000 €
siège social : 94, quai Charles de Gaulle
69006 LYON
753 075 217 R.C.S. LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2014

PROCES-VERBAL

Le dix-sept décembre deux mille quatorze,
à neuf heures
au siège social,

les Associés de la société FINANCIERE ROMANA, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 € divisé en 1 000 actions de 10 € nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation des associés a été faite par lettre adressée à chaque associé.

Les Membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président de la société, Mme Dora D'AMBROSIO.

M. Christophe VERPILLOT, Directeur Général, assure les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence et, le cas échéant, les procurations données par les associés représentés.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 21 des statuts et déclare que les documents et renseignements nécessaires pour se prononcer en conséquence de cause ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour l'exercice clos le 31/12/2013,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour 6 exercices à compter de l'exercice clos le 31/12/2014,
- Pouvoirs

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première Résolution – Nomination exceptionnelle, à titre de régularisation, d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour l'exercice clos le 31/12/2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte

- que la Société, sous forme de société par actions simplifiée, a pris une participation majoritaire dans une société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- que bien que la Société n'atteigne pas les seuils légaux, elle aurait du désigner un commissaire aux comptes dans le cadre d'une mission de certification des comptes clos le 31 décembre 2013 du seul fait de cette prise de participation,
- que cette désignation n'ayant pu aboutir avant le 30 juin 2014, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 n'ont pu être approuvés,
- qu'il a été convenu avec le commissaire aux comptes pressenti d'une nomination exceptionnelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,

nomme en conséquence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013,

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

la société « GRANT THORNTON »
Cité Internationale - 44 quai Charles de Gaulle - CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

et en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC »
3 rue Léon Jost
75017 Paris

Ledit commissaire aux comptes aura pour mission la révision des comptes clos le 31 décembre 2013, lesquels ne pourront être approuvés par les associés qu'après que ce dernier ait accompli sa mission et établi ses rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution – Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant pour six exercices à compter de l'exercice clos le 31/12/14

L'Assemblée Générale nomme,

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

la société « GRANT THORNTON »
Cité Internationale - 44 quai Charles de Gaulle - CS 60095
69463 Lyon Cedex 06

et en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – IGEC »
3 rue Léon Jost
75017 Paris

pour une durée de six exercices devant prendre fin en 2020 avec l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution - Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autre qu'il appartiendra.

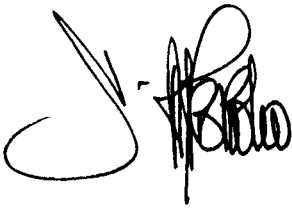
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Le Président

Mme Dora D'AMBROSIO

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large initial 'D' and a series of loops and flourishes.

Le Secrétaire

M. Christophe VERPILLOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large, sweeping loop above it and a long, thin tail extending downwards.